Image not found or type unknown

Livraison d'un "mauvais" meuble

Par **Thomas75012**, le **27/05/2016** à **13:38**

Bonjour,
J'ai commandé un meuble sur la CAMIF (1500€) qui vient de m'être livré mais ce n'est pas le bon, trois tiroirs devaient être colorés (terracota) et celui-ci est le modèle brut . Il a en plus de nombreux gros défauts de finition (tiroir qui en entraine un autre à l'ouverture et qui le bloque à la fermeture, étagères intérieurs trop petites et qui se "baladent" de gauche à droite, panneaux du dos mal coupés, portes pas droite.. .
C'est ma compagne qui l'a réceptionné et a signé le bon de livraison le 1/4 d'heure ou je me suis absenté, elle ne savait pas que j'avais acheté ce meuble, c'était une surprise, qu'il s'agissait du mauvais modèle et n'a pas vérifié la qualité du meuble.
J'ai payé le meuble en 3X
Quels recours en cas de refus (et sur les mails il est bien précisé de vérifié le meuble avant de signé...) de la camif de reprendre le meuble ?
Merci de votre aide

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés